

LAVI Consultation pour victimes d'infractions - Yverdon-les-Bains

Contact



Adresses

LAVI Consultation pour victimes d'infractions - Yverdon-les-Bains
Rue de la Plaine 2
1400 Yverdon-les-Bains



Mail

administration@lavi.ch



Téléphone

021 631 03 08



Site

<http://www.profa.ch/services-2/centre-lavi>



Fax

021 631 03 48



Horaires

Sur rendez-vous

Informations complémentaires

Statut juridique Géré par la Fondation Profa	Procédure d'admission Aucune	isolées et dont les droits sont encore peu connus.
Type Organisme d'action sociale et d'aide aux victimes	Fonctions et bénévolat Intervenants LAVI	<ul style="list-style-type: none">• Le centre LAVI travaille en toute confidentialité et également en relation étroite avec les métiers liés à la justice et à l'aide aux victimes en général.
Subvention L'Etat de Vaud	Capacité d'accueil Aucune	<ul style="list-style-type: none">• La LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions) est entrée en vigueur en 1993. Elle a été modifiée le 23 mars 2007 avec application au 1er janvier 2009. Tous les cantons ont un centre de consultation offrant des prestations gratuites dans un cadre confidentiel.
Population concernée Toute personne atteinte dans son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique. A la suite d'une infraction.	Prix de la cotisation Gratuit	<ul style="list-style-type: none">• Selon la loi : (Art. 1 LAVI) « Toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité physique, psychique ou sexuelle (victime) a droit au soutien prévu par la présente loi (aide aux victimes). Ont également droit à l'aide aux victimes, le conjoint, les enfants et les père et mère de la victime ainsi que les
Langues Français et service d'interprètes	Informations complémentaires <ul style="list-style-type: none">• Les intervenant-e-s LAVI sont au bénéfice d'une formation spécifique aux plans psychologique, juridique et financier, afin d'offrir un réel soutien aux personnes en détresse, souvent désespérées,	
Rayon géographique Canton de Vaud		

autres personnes unies à elle par des liens analogues (proches). Le droit à l'aide aux victimes existe, que l'auteur de l'infraction ait été découvert ou non, qu'il ait eu un comportement fautif ou non ou qu'il ait agi intentionnellement ou par négligence. »

Buts

- Apporter aux victimes d'infractions et/ou à leurs proches, directement ou en faisant appel à des tiers, une aide psychologique, juridique, sociale et matérielle.
- Informer les victimes, les professionnel-le-s et le public des prestations du centre LAVI.
- Informer les victimes tout au long des procédures.
- Les orienter vers un réseau d'intervention professionnel et des services adéquats.

Prestations

Conseils psychologiques, conseils sociaux, orientation psychothérapeutique, conseils juridiques, droits de la victime, etc.

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch